COMMISSION MIXTE DU COMMERCE CANADO-AMÉRICAIN

Document d'information

- La commission oeuvre dans le cadre de réunions entre le ministre du Commerce extérieur et le représentant au commerce des États-Unis ayant pour but de s'assurer que l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) est bien mis en application par les deux pays.
- La Commission tiendra au moins deux réunions par année pour:
 - superviser la mise en oeuvre de l'ALÉ;
 - résoudre les différends portant sur son interprétation;
 - surveiller le développement ultérieur de l'ALÉ; et
 - examiner toute question pouvant nuire à l'application de l'ALÉ.
- Entre les sessions de la Commission, la Direction des États-Unis du ministère des Affaires extérieures et le Bureau du représentant au commerce des États-Unis s'occuperont des questions de commerce bilatéral. Le Secrétariat binational, créé en vertu du chapitre 19 de l'ALÉ, fournira une aide technique aux groupes spéciaux établis par la Commission.
- La Commission jouera un rôle essentiel dans le règlement de différends commerciaux découlant de l'ALÉ, car elle dressera les listes à partir desquelles les membres des groupes spéciaux sont choisis et elle a le pouvoir de recevoir et d'approuver les recommandations des groupes spéciaux pour le règlement des différends commerciaux.